

BURUNDI



Environnement opérationnel

Contexte

Les résultats des élections présidentielles, législatives et locales de 2010 devraient contribuer à la consolidation de la paix et à la création de conditions propices au développement au Burundi. Cependant, le retrait de l'opposition du processus électoral pourrait être un facteur d'instabilité. Bien que le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des anciens rebelles du *Palipehutu*-Forces nationales de libération

(FNL) ait officiellement pris fin en 2009, la situation sécuritaire est encore précaire et le demeurera si l'effort de réinsertion des anciens combattants du FNL dans la société ne se poursuit pas.

Les efforts déployés par le HCR pour consolider le système judiciaire national et aider ce dernier à appliquer la justice transitionnelle traiteront les violations des droits de l'homme et appuieront la bonne gouvernance. Ceci aidera le Burundi à respecter les engagements régionaux et sous-régionaux qu'il a contractés au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Chiffres prévisionnels pour le Burundi

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANVIER 2011		DÉCEMBRE 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Rép. dém. du Congo	34 000	34 000	24 000	24 000
	Rwanda	330	330	310	310
	Pays divers	70	70	70	70
Demandeurs d'asile	Rép. dém. du Congo	3 500	3 500	500	500
	Pays divers	100	100	130	130
Réfugiés rapatriés	Burundi	20 000	20 000	44 000	44 000
Déplacés internes	Burundi	157 200	1 000	100 000	1 000
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Burundi	150	150	150	150
Total		215 350	59 150	169 160	70 160

Comme les anciens réfugiés représentent plus de 6 pour cent de la population, les activités de réintégration sont au premier plan des priorités du Gouvernement et de l'ONU. Par ailleurs, le processus de rapatriement d'environ 20 000 réfugiés burundais, sur les quelque 38 000 demeurant en République-Unie de Tanzanie, se poursuivra en 2011. La conclusion d'un accord tripartite entre le Burundi, la République démocratique du Congo (RDC) et le HCR en 2009 a également créé le cadre juridique nécessaire au rapatriement librement consenti des réfugiés burundais et congolais dans leurs pays d'origine respectifs.

Dans une enquête réalisée en 2009, les autorités ont estimé le nombre de déplacés internes au Burundi à quelque 157 200. Leurs besoins seront pris en charge au moyen d'un programme intégré destiné à appuyer la stratégie nationale en faveur des personnes touchées par la guerre.

À la fin de l'année 2010, quelque 23 000 Congolais résideront dans trois camps et 11 000 autres dans des zones urbaines. Le pays accueille 400 réfugiés d'autres nationalités, dont 240 Rwandais vivant dans des zones d'installation locales. La feuille de route très complète établie pour traiter la situation des réfugiés rwandais prévoit un recours à la clause dite de cessation d'ici à la fin de l'année 2011 pour ce groupe.

Le HCR s'emploie par ailleurs, en collaboration avec les autorités, à répondre aux besoins de protection de quelque 1 500 personnes qui risquent de devenir apatrides. Originaires d'Oman, ces personnes résident au Burundi depuis 1970.

● Besoins

Si la plupart des personnes de retour et des personnes déplacées sont confrontées aux mêmes problèmes que les autres Burundais – insécurité alimentaire, manque d'accès aux services essentiels, criminalité et banditisme –, une évaluation des questions d'âge, de genre et de diversité réalisée en 2010 dans des zones de retour a souligné la vulnérabilité de ces populations en ce qui concerne l'accès à la terre, l'assistance juridique et l'aide à la réintégration. Le nombre de « villages de paix » reste insuffisant pour répondre à leurs besoins et il faudra en construire davantage. Il est également nécessaire de régulariser la situation foncière des rapatriés qui vivent dans ces villages.

En ce qui concerne la population réfugiée, une mission d'évaluation menée conjointement avec le PAM en 2010 a mis en évidence des besoins en rapport avec l'éducation et les moyens d'existence, ainsi qu'avec la prévention et le traitement de la violence sexuelle et sexiste.

| Stratégie et activités en 2011 |

L'accès des rapatriés à la terre demeure une priorité. Le HCR appuie la résolution des conflits fonciers en coopérant avec l'organisme public chargé de ces questions, la Commission Nationale des Terres et autres Biens (CNTB). En raison du rapatriement librement consenti de quelque 35 000 réfugiés burundais en provenance de Tanzanie, de RDC et d'autres pays, le programme de réintégration sera étendu à l'ouest et au nord du pays pour répondre aux besoins des rapatriés.

Le HCR fera campagne pour que la CNTB et des mécanismes informels règlent les conflits fonciers de manière pacifique et pour que les rapatriés soient inclus dans les plans de développement nationaux. Un plan d'urgence a été établi pour parer à d'éventuels rapatriements forcés en provenance de Tanzanie. L'Organisation appuiera la réintégration de 53 800 rapatriés, notamment celle des personnes rapatriées en 2009 et

Objectifs et cibles prioritaires

Procédures de protection équitables

- La norme d'enregistrement et de profilage est améliorée ou maintenue.
 - ☞ *Les activités d'enregistrement du bureau national chargé de l'asile sont appuyées.*

Protection contre la violence et l'exploitation

- Le risque de violence sexuelle et sexiste est réduit et la qualité de la réponse améliorée.
 - ☞ *Un programme est exécuté au profit de tous les réfugiés afin de prévenir et de traiter la violence sexuelle et sexiste.*

Besoins et services essentiels

- L'approvisionnement en eau potable est accru ou maintenu.
 - ☞ *Quelque 23 200 réfugiés accueillis dans trois camps et une zone d'installation bénéficient d'un meilleur accès à l'eau.*
- L'état de santé de la population s'améliore ou reste stable.
 - ☞ *Quelque 34 400 rapatriés bénéficient d'un meilleur accès aux services de santé, ainsi que de prévention et de traitement du VIH et du sida.*
- La population a un accès optimal à l'éducation
 - ☞ *Tous les enfants réfugiés et rapatriés ont accès à l'enseignement primaire et les enfants rapatriés bénéficient de cours de langue.*
- Les personnes relevant de la compétence du HCR disposent d'une quantité suffisante d'articles domestiques et d'hygiène de base.
 - ☞ *Quelque 23 200 réfugiés accueillis dans des camps reçoivent des articles non alimentaires et des colis d'articles d'hygiène deux fois par an ; environ 35 000 rapatriés reçoivent un colis d'aide au retour.*

Participation et autogestion communautaires

- Les moyens de subsistance et le niveau d'autosuffisance sont améliorés.
 - ☞ *La malnutrition chronique diminue grâce à des activités destinées à renforcer l'autosuffisance des réfugiés et des rapatriés.*

Solutions durables

- Le potentiel en matière de rapatriements librement consentis est réalisé.
 - ☞ *Quelque 35 000 Burundais réfugiés en Tanzanie, en RDC et dans d'autres pays sont rapatriés de leur plein gré et 10 000 Congolais réfugiés au Burundi regagnent leur pays.*
- Les abris et les infrastructures sont améliorés.
 - ☞ *Des programmes destinés à faciliter la réintégration et l'accès aux terres sont exécutés au bénéfice de quelque 53 800 rapatriés.*

Appui logistique et opérationnel

- La logistique et l'approvisionnement sont optimisés pour mieux servir les besoins opérationnels.
 - ☞ *Le transfert des réfugiés dans des camps, le rapatriement librement consenti et la réintégration sont appuyés.*

Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux	5
□ Effectifs totaux	149
Internationaux	23
Nationaux	107
JEA	1
VNU	17
Autres	1

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Commission Nationale des Terres et autres Biens
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
Fédération Nationale des Coopératives du Burundi
Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre
Office National pour la Protection des Réfugiés et Apatrides

ONG :

Africa Humanitarian Action
Association des Femmes Juristes
Centre africain pour une résolution constructive des conflits
Comité international de secours
Conseil norvégien pour les réfugiés
Conseil pour l'Éducation et le Développement, Burundi
Fédération Handicap International
Fonds fiduciaire pour l'éducation des réfugiés
Ligue Iteka
Stop SIDA - Nkebure Uwumva
Transcultural Psychosocial Organization – Health Net International
World Outreach Initiative

Autres :

Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
PNUD
VNU

Partenaires opérationnels

Autres :

BINUB
CICR
FAO
OIM
PAM
PNUD
UNICEF



Des réfugiés urbains originaires de la République démocratique du Congo sont réenregistrés au moyen d'un système biométrique.

HCR / A. KIRCHHOFF

2010 qui n'ont pas encore reçu d'aide. Une assistance juridique sera offerte aux rapatriés aux prises avec des litiges fonciers.

L'Organisation s'efforcera d'assurer la protection globale des réfugiés et des demandeurs d'asile, de leur offrir une assistance sous forme de soins et d'entretien, et de faciliter des solutions durables. Elle aidera le Gouvernement à répondre aux besoins des déplacés internes dans le cadre de sa stratégie nationale pour les personnes touchées par la guerre et coopèrera avec les autorités pour protéger quelque 1 500 personnes originaires d'Oman de tout risque d'apatridie.

○ Contraintes

La situation socio-économique demeure difficile au Burundi, notamment en raison de

la pénurie de terres et du manque d'emplois. Au moins 16 pour cent des Burundais sont toujours jugés vulnérables et ont besoin d'une aide humanitaire, tandis que 68 pour cent de leurs compatriotes sont proches du seuil de pauvreté. Les réfugiés et les rapatriés restent tributaires de l'assistance, alors que le pays se trouve dans une phase de transition, entre le relèvement post-conflit et le développement.

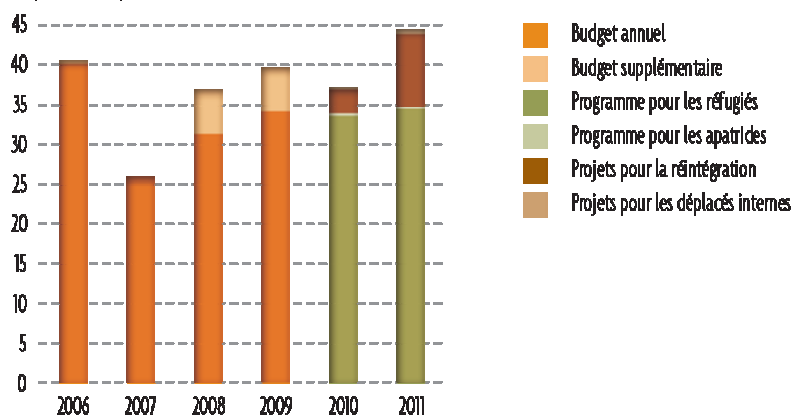
Organisation et mise en œuvre

○ Coordination

Au Burundi, le HCR coopère avec le Gouvernement, des partenaires d'exécution, des bailleurs de fonds, des institutions des Nations Unies et la Banque mondiale. Il continuera de jouer un rôle de

Budget du HCR au Burundi 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



premier plan dans le groupe sectoriel sur le relèvement précoce, au sein duquel des ministères clés, des organismes onusiens et des donateurs se retrouvent pour définir des approches communes. Le HCR copréside le module de protection avec le HCDH.

Des réunions transfrontalières seront régulièrement organisées au sujet des rapatriements librement consentis avec les bureaux du HCR en RDC, en Ouganda et en Tanzanie.

Informations financières

Le budget du HCR pour le Burundi en 2011 s'élève à 44,4 millions de dollars E.-U., soit un montant en progression de plus de 20 pour cent par rapport aux 37,1 millions du budget 2010. Cette hausse s'explique principalement par des activités destinées à appuyer le retour et la réintégration des Burundais réfugiés en Tanzanie.

Budget 2011 pour le Burundi (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Environnement de protection favorable					
Cadre juridique national	0	127 444	0	0	127 444
Cadre administratif national	89 218	0	105 079	173 790	368 087
Politiques de migrations nationales et régionales	38 169	45 158	0	0	83 327
Prévention de l'apatridie	0	27 444	0	0	27 444
Coopération avec les partenaires	86 663	0	85 571	231 567	403 800
Politiques de développement national	15 215	0	0	0	15 215
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	50 849	0	0	0	50 849
Accès au territoire	116 124	0	0	0	116 124
Non-refoulement	33 417	0	0	0	33 417
Protection de l'environnement	307 572	0	176 600	0	484 172
Sous-total	737 227	200 045	367 250	405 356	1 709 879
Procédures de protection équitables					
Conditions d'accueil	48 543	0	0	0	48 543
Enregistrement et établissement de profils	705 398	0	0	93 865	799 264
Accès aux procédures d'asile	16 291	0	0	0	16 291
Définitions du réfugié et de l'apatride	36 505	0	0	0	36 505
Détermination de statut juste et efficace	181 166	0	0	0	181 166
Regroupement familial	206 550	0	0	0	206 550
Documents individuels	98 981	0	0	0	98 981
Documents d'état civil	1 232 099	0	0	0	1 232 099
Sous-total	2 525 533	0	0	93 865	2 619 398
Protection contre la violence et l'exploitation					
Application de la loi	238 992	0	0	0	238 992
Système de gestion de la sécurité communautaire	68 432	0	0	0	68 432
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	290 170	0	285 033	0	575 203
Protection des enfants	253 724	0	377 814	0	631 538
Liberté de mouvement	133 921	0	0	0	133 921
Détention non arbitraire	0	0	153 141	0	153 141
Accès aux solutions juridiques	170 169	0	594 107	0	764 275
Sous-total	1 155 407	0	1 410 095	0	2 565 502

Conséquences d'un manque de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Entre 1 400 et 2 800 familles rapatriées n'auront pas de logement convenable à leur arrivée, ce qui entravera leur réintégration.
- Le programme global de prévention et de traitement de la violence sexuelle et sexiste ne pourra pas apporter de solutions adéquates ni d'appui suffisant en matière de moyens d'existence.
- Dans les camps, le HCR ne sera pas en mesure d'étendre le programme d'enseignement secondaire au-delà des deux cours existants.
- L'ampleur des activités rémunératrices dans les camps sera limitée. Les réfugiés ne pourront générer des revenus pour satisfaire leurs besoins et seront davantage exposés à l'exploitation sexuelle.
- Le centre urbain de conseil et d'orientation des réfugiés ne disposera pas de ressources suffisantes pour offrir une aide et des conseils en matière d'emploi et d'autosuffisance.
- Le HCR ne pourra pas entretenir ou remplacer partiellement son parc de véhicules vieillissant. Les programmes en faveur des réfugiés et des rapatriés seront pénalisés par le mauvais état des véhicules.
- Le HCR ne pourra pas contribuer de manière significative aux efforts déployés par l'Équipe des Nations Unies dans le pays pour répondre aux besoins des déplacés internes.

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Besoins élémentaires et services essentiels					
Sécurité alimentaire	330 598	0	0	0	330 598
Nutrition	101 576	0	0	0	101 576
Eau	511 364	0	0	0	511 364
Abris et autres infrastructures	2 478 451	0	3 289 957	0	5 768 408
Articles ménagers et d'hygiène de base	1 801 008	0	0	0	1 801 008
Soins de santé primaire	2 501 902	0	0	0	2 501 902
VIH et sida	431 509	0	0	0	431 509
Éducation	1 495 424	0	529 285	0	2 024 709
Services d'assainissement	480 491	0	0	0	480 491
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	307 778	0	632 586	0	940 363
Sous-total	10 440 100	0	4 451 827	0	14 891 927
Autogestion et participation communautaires					
Évaluation participative et mobilisation communautaire	195 581	0	0	0	195 581
Autogestion de la communauté et représentation équitable	200 056	0	0	0	200 056
Gestion et coordination des camps	823 162	0	0	0	823 162
Autosuffisance et moyens d'existence	939 244	0	660 666	0	1 599 909
Sous-total	2 158 043	0	660 666	0	2 818 709
Solutions durables					
Stratégie de solutions durables	0	0	0	45 795	45 795
Retour volontaire	12 390 609	0	0	0	12 390 609
Appui à la réhabilitation et à la réintégration	0	0	1 132 974	0	1 132 974
Réinstallation	584 387	0	0	0	584 387
Appui à l'intégration sur place	0	77 073	0	0	77 073
Sous-total	12 974 996	77 073	1 132 974	45 795	14 230 838
Relations extérieures					
Relations avec les donateurs	156 497	0	65 221	0	221 718
Mobilisation des ressources	160 116	0	73 998	0	234 114
Information publique	209 859	0	83 252	0	293 111
Sous-total	526 472	0	222 471	0	748 943
Logistique et appui aux opérations					
Chaîne d'approvisionnement et logistique	1 459 111	0	272 370	0	1 731 481
Gestion de programme, coordination et appui	2 300 457	8 243	662 837	95 000	3 066 537
Sous-total	3 759 568	8 243	935 206	95 000	4 798 018
Total	34 277 347	285 362	9 180 490	640 017	44 383 216
Budget 2010 révisé	33 427 699	309 687	2 879 506	440 254	37 057 146